



# Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure et Loir – Arrondissement de Dreux  
Canton de Brezolles

Brezolles, le 05 Mai 2011.

## **ARRETE MUNICIPAL N° 43 / 2011**

(annule et remplace l'arrêté n° 34 / 2011 )

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
DANS CERTAINES VOIES A L'OCCASION DE LA FETE DE LA QUASIMODO LE  
8 MAI 2011.

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - huitième partie, signalisation des routes) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,

**CONSIDERANT** que pour permettre le bon déroulement de la fête de la QUASIMODO qui aura lieu le **8 Mai 2011**, il y a lieu de réglementer la circulation de certaines voies.

## **ARRETE :**

**Article 1°** : La circulation sera autorisée le dimanche 8 mai 2011 de 13 heures à 17 heures :

- rue du 19 Mars dans les deux sens
- rue de la Bahine dans les deux sens.

**Article 2°** : Le stationnement et la circulation seront interdits le dimanche 8 mai 2011 à partir de 13 heures et pendant la durée du défilé, dans les rues du parcours établi comme suit :

- |                         |                         |                        |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| - Rue de Berg Op Zoom   | - Place du Petit Marché | - Rue St Jean          |
| - Rue de Paris          | - Rue au Fil            | - Rue de Tillères      |
| - Place de la Halle     | - Rue Mantoue           | - Route de Nonancourt  |
| - Rue aux Juifs         | - Place de la Halle     | - Rue du Parc St André |
| - Place du Petit Marché | - Rue aux Juifs         | - Rue de St Rémy       |
| - Rue de la Ferté       | - Rue au Fil            | - Rue des Marronniers  |
| - Demi-tour au stade    | - Rue Mantoue           |                        |
| - Rue de la Ferté       | - Place de la Halle     | ... / ...              |

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : [www/brezolles.fr](http://www/brezolles.fr) – E.mail : [mairie.brezolles@wanadoo.fr](mailto:mairie.brezolles@wanadoo.fr)

**Article 3°** : Les panneaux de signalisation correspondants seront mis en place conjointement par les services du Conseil Général et la commune pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 4°** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 34 /2011.

**Article 5°** : La Secrétaire de Mairie et la Gendarmerie seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et dont ampliation sera adressée :

- Au service du Conseil Général,
- A Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
- Au Centre de Secours.

Le Maire,



Hubert HÉRIOT